

GLOSSAIRE

Acceptation

Lettre de change ou instrument négociable tiré sur une banque par un emprunteur qui s'engage à effectuer le paiement à l'échéance. L'acceptation représente une garantie de paiement par la banque et est négociable sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Un accord conçu afin de réduire le risque de crédit lié à de multiples opérations sur produits dérivés au moyen de la création d'un droit juridique de contrebalancer l'exposition au risque dans le cas d'une défaillance.

Actif ajusté en fonction des risques

Donnée utilisée dans le calcul des ratios du capital en fonction des risques. La valeur nominale des actifs est actualisée au moyen de facteurs de pondération des risques en vue d'obtenir un risque par dollar comparable pour tous les types d'actifs. Le risque inhérent aux instruments hors bilan est également reflété, d'abord par l'établissement d'un montant en équivalent-crédit, puis par l'application des facteurs pertinents de pondération des risques.

Bénéfice de base par action

Bénéfice net après déduction des dividendes sur actions privilégiées, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation.

Bénéfice dilué par action

Bénéfice net après déduction des dividendes sur actions privilégiées, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation et ajusté pour tenir compte de l'effet de dilution des options sur actions et des autres titres convertibles.

Bêta

Mesure de la volatilité d'une valeur mobilière en fonction d'un indice boursier.

Biens administrés

Biens administrés par une institution financière qui sont la propriété effective des clients de cette institution et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis relativement aux biens administrés sont de nature administrative, et comprennent notamment les services de garde, le recouvrement des revenus de placement, le règlement des opérations de vente et d'achat et la tenue de registres.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière qui sont la propriété effective des clients de cette institution et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis relativement aux biens sous gestion comprennent le choix des placements et les services-conseils en matière d'investissement. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière.

Capital économique

Représente le montant de capital estimatif requis pour couvrir les risques. Ce capital est calculé en estimant le niveau de capital requis pour couvrir les risques associés à nos diverses entreprises, compte tenu de nos normes de solvabilité et cotes de crédit cibles.

Capital nominal

Montant contractuel de référence utilisé pour calculer les paiements relatifs aux produits dérivés.

Charge de retraite payée d'avance

Excédent cumulatif du montant contribué à un régime de retraite sur le montant constaté au titre de la charge de retraite.

Clients commerciaux

Il s'agit généralement de sociétés fermées dont les produits d'exploitation excèdent 20 millions de dollars mais ne dépassent pas 1 milliard. Les clients dont les produits d'exploitation sont inférieurs à 100 millions de dollars sont habituellement servis au Canada par notre nouveau secteur particuliers et entreprises – Canada; aux États-Unis, ils sont habituellement servis par RBC Centura au sein de notre nouveau secteur États-Unis et international. Les grandes entreprises et les clients commerciaux de grande envergure qui requièrent un accès fréquent aux marchés financiers et dont les besoins de financement sont plus complexes sont servis par notre nouveau secteur marchés mondiaux des capitaux.

Coefficient actif-capital

Total de l'actif et d'éléments hors bilan précisés, divisé par le total du capital réglementaire.

Convention de rachat

Prévoit à la fois la vente de titres contre espèces à une date de valeur rapprochée et le rachat de ces titres contre valeur à une date ultérieure.

Convention de revente

Prévoit à la fois l'achat de titres contre espèces à une date de valeur rapprochée et la vente de ces titres contre valeur à une date ultérieure.

Coût du capital

Estimation, par la direction, du coût moyen pondéré des capitaux propres et des capitaux d'emprunt.

Couverture

Technique de gestion du risque visant à mettre les résultats financiers à l'abri des risques de marché, d'intérêt ou de change (l'« exposition au risque ») liés aux opérations bancaires courantes. L'élimination ou la réduction du risque est obtenue en prenant des positions compensatoires. Par exemple, des actifs libellés dans une devise peuvent être couverts au moyen de passifs libellés dans cette même devise ou au moyen de diverses opérations de couverture de change (comme les contrats à terme standardisés, les options sur devises et les contrats de change à terme).

Engagements à accorder du crédit

Facilités de crédit offertes aux clients, sous la forme de prêts, d'acceptations de banque ou d'autres types de financement au bilan, ou encore d'instruments hors bilan tels que les garanties et les lettres de crédit.

Entité à détenteurs de droits variables (EDDV)

Une entité à détenteurs de droits variables est une entité qui ne dispose pas de capitaux à risque suffisants pour financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné additionnel ou dans laquelle les détenteurs des capitaux propres à risque ne présentent pas les caractéristiques d'une participation financière majoritaire.

Entité ad hoc

Il s'agit habituellement d'une entité créée dans un but unique et exprès, qui a une durée de vie limitée et sert à isoler juridiquement les actifs financiers qu'elle détient par rapport à une société cédante. Les entités ad hoc sont principalement utilisées pour titriser des actifs financiers ou autres en vue de générer des fonds, de réduire le risque de crédit et de gérer le capital.

Évaluation à la valeur du marché

Évaluation d'instruments financiers établie en fonction des taux du marché ou de la juste valeur à la date du bilan.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Représentent principalement des garanties de paiement irrévocables par une banque dans le cas où un client serait incapable d'honorer ses obligations financières envers des tiers. Certaines autres garanties (comme les cautionnements de soumission et les garanties de bonne exécution) sont de nature non financière.

Instruments financiers hors bilan

Divers types de produits offerts aux clients, qui correspondent à l'une ou l'autre de ces catégories : i) les ententes de crédit, qui fournissent habituellement aux clients une protection relativement aux liquidités, et ii) les produits dérivés (définis plus loin dans le présent glossaire).

Lettres de crédit documentaire

Engagements écrits pris par une banque au nom d'un client (p. ex. un importateur) permettant à un tiers (p. ex. un exportateur) de tirer des traites sur la banque jusqu'à concurrence d'un montant prédéterminé, sous réserve de conditions précises. De tels engagements sont conclus afin de faciliter le commerce international.

Marge nette d'intérêt

Revenu net d'intérêt, exprimé en pourcentage de la moyenne de l'actif.

Obligation garantie par des créances

Titre d'une société ayant une cote élevée de solvabilité garanti par un groupe d'obligations, de prêts ou d'autres types de titres de créance.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Rachat par une entreprise de ses propres actions aux fins d'annulation, par l'intermédiaire d'une Bourse, assujéti aux divers règlements de la commission des valeurs mobilières pertinente.

PCGR des États-Unis

Principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

PCGR du Canada

Principes comptables généralement reconnus du Canada.

Point de base (p.b.)

Un centième pour cent (0,01 %).

Position de capital en liquidités

Indique dans quelle mesure les actifs non liquides sont financés par des passifs secondaires et représente une mesure basée sur une formule de notre risque de liquidité structural, tant comparatif que directionnel.

Prêt de titres

Opération dans le cadre de laquelle le propriétaire d'un titre accepte de le prêter en contrepartie d'une commission aux termes d'un contrat prénégocié avec l'emprunteur. Le prêt de titres doit être entièrement garanti par l'emprunteur en tout temps. Un intermédiaire, comme une banque, agit souvent à titre d'agent pour le propriétaire du titre. Il existe deux types d'ententes de prêt de titres, soit les ententes prévoyant une indemnité au titre du risque de crédit ou de marché et les ententes ne prévoyant pas une telle indemnité. Dans le cadre d'un prêt de titres sans indemnité, la banque n'est pas exposée à un risque de perte. Un tel risque existe pour un prêt de titres avec indemnité, en cas de défaillance par l'emprunteur combinée à une perte de valeur de la garantie.

Prêts à intérêts non comptabilisés/**Prêts douteux**

Les prêts sont classés à titre de prêts à intérêts non comptabilisés (ou, selon les PCGR du Canada, à titre de prêts douteux) lorsque la direction juge que le recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit et des prêts garantis par des gouvernements, sont automatiquement classés à titre de prêts à intérêts non comptabilisés – sauf s'ils sont adéquatement garantis ou qu'un processus de recouvrement est en cours.

Produit dérivé

Un produit dérivé est un contrat conclu entre deux parties en vertu duquel les paiements faits de part et d'autre sont tributaires de la variation du prix d'un actif, d'un indice boursier ou d'un taux financier sous-jacent. Les produits dérivés comprennent notamment les swaps, les options, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les contrats à terme standardisés. Le capital nominal du produit dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le capital nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

Provision cumulative pour pertes sur créances

Montant jugé adéquat par la direction pour absorber les pertes sur créances identifiées et probables liées au portefeuille de prêts, d'acceptations de banque, de garanties, de lettres de soutien, de dépôts à d'autres banques et de produits dérivés. La provision cumulative comprend également la provision pour pertes sur créances, laquelle est imputée aux résultats et réduite en fonction du montant des radiations, après déduction des recouvrements.

Provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats en vue de porter la provision cumulative pour pertes sur créances au niveau jugé approprié par la direction.

Ratio d'efficience

Frais autres que d'intérêt, exprimés en pourcentage du total des revenus. Cette mesure de la productivité permet d'évaluer le rendement par rapport aux concurrents.

Ratio de distribution

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du bénéfice net après déduction des dividendes sur actions privilégiées.

Ratio du capital (règles canadiennes)

L'actif ajusté en fonction des risques par rapport aux capitaux, exprimé en pourcentage, suivant les lignes directrices établies par le surintendant des institutions financières Canada, lesquelles sont fondées sur les normes de la Banque des règlements internationaux, et selon l'information financière préparée en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par la moyenne des cours extrêmes au cours de la période visée.

Rendement des capitaux propres

Bénéfice net, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Rétrocession de contrat d'assurance vie

Contrat d'assurance vie pris en charge auprès d'un réassureur.

Revenu net d'intérêt

Écart entre le montant gagné sur les actifs (tels que les prêts et les titres) et le montant versé au titre des passifs (tels que les dépôts et les débiteurs subordonnés).

Risques

Les institutions financières sont exposées à un certain nombre de risques pouvant entraîner des pertes. Ces risques comprennent notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque lié aux activités d'assurance et le risque opérationnel.

Surintendant des institutions financières Canada (BSIF)

Principal organisme de réglementation des institutions financières constituées sous le régime d'une loi fédérale canadienne et des régimes de retraite administrés par le gouvernement fédéral canadien. Le BSIF a pour mission de protéger les titulaires de police, les déposants et les participants aux régimes de retraite contre les pertes indues.

Titres de fiducie (RBC TruCS)

Titres de fiducie transférables émis par RBC Fiducie de capital ou RBC Fiducie de capital II afin d'obtenir un type innovateur de capital de première catégorie.

Titres vendus à découvert

Opération dans le cadre de laquelle une partie vend des titres pour ensuite les emprunter afin de les céder à l'acheteur au moment du règlement. À une date ultérieure, le vendeur achète des titres identiques sur le marché pour remplacer les titres empruntés.

Titrisation

Opération dans le cadre de laquelle des actifs financiers de grande qualité sont convertis en titres nouvellement émis adossés à ces actifs.

Valeur exposée au risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer, selon un degré de confiance déterminé, la perte de valeur marchande maximale que subiraient les portefeuilles de négociation de la Banque en cas de changement défavorable des taux et des cours du marché sur une période de un jour.